

COMPTE RENDU

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2022

Convocation du Conseil Municipal du 9 mai 2022

ORDRE DU JOUR

Désignation d'une secrétaire de séance
Approbation du compte rendu du conseil municipal du 06/04/2022

FINANCES

7.2 Fiscalité

Suppression des régies

PATRIMOINE

3.1 Acquisitions

Achat parcelle Breuil la Réorte -échange de terrain Yvraie les Brouillons

3.2 Alienations

Proposition vente parcelle A1307

3.3 Locations

Mise à disposition d'un local communal

PERSONNEL

4.1 Personnel titulaires et stagiaires

Création poste permanent filière technique 35h/s

Mise à disposition de services de la commune de la Devise auprès de la CDC AUNIS pour la gestion de la piscine

INTERCOMMUNAUTÉ

5.7 Intercommunalité

Délibération de principe adhésion de la commune de la Devise au service de la police municipale intercommunale
Inclusion numérique

POUVOIRS DE POLICE

6.1 Police municipale

Règlement intérieur cimetière

QUESTIONS DIVERSES

Le jeudi 19 mai 2022 à 20h30 : réunion du conseil municipal.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Pascal TARDY, le Maire.

Madame STUMPERT Gislaine est désignée secrétaire de séance.

Le compte-rendu du conseil municipal du **06/04/2022** est approuvé.

▣ FINANCES

7.2 Fiscalité

OBJET : SUPPRESSION DE LA REGIE de RECETTES PERISCOLAIRES « CANTINE & GARDERIE »

Monsieur le Maire explique qu'il est important de changer les moyens de paiement pour les services périscolaires (cantine et garderie) et qu'en conséquence les régies associées à ces services n'ont plus lieu d'exister. Il dit qu'à compter du 1^{er} septembre 2022, le paiement des services périscolaires se fera à terme échu, par chèque, par virement bancaire et par paiement en ligne ou par prélèvement automatique uniquement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve :

La suppression de la régie de recettes périscolaires cantine et garderie, au 01/09/2022, date à laquelle prennent fin les opérations de celles-ci.

DECIDE que la facturation périscolaire « des repas et de la garderie » sera effectuée par titres de recettes chaque fin de mois,

Le montant minima d'une facturation étant fixé à 15€, si le montant est inférieur à 15€ la facture sera établie à la fin de l'année scolaire ou de l'année civile.

Autorise le Maire à signer tout document se référant à ce dossier.

OBJET : SUPPRESSION DE LA REGIE de RECETTES DES LOCATIONS DE SALLE

Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de supprimer la régie de recettes pour la location des salles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve :

La suppression de la régie de recettes pour l'encaissement des locations de salle à compter du 1^{er} septembre 2022.

DECIDE que la facturation sera effectuée par titres de recettes,

Autorise le Maire à signer tout document se référant à ce dossier.

▣ PATRIMOINE

3.1 Acquisitions

OBJET : ACHAT PARCELLE BREUIL LA REORTE -ECHANGE TERRAIN YVRAIE LES BROUILLONS LA DEVISE" FAMILLE PROUST"

Le Maire présente à l'assemblée que la SAFER a retenu la candidature de la commune concernant l'acquisition de la parcelle A554 d'une superficie de 2ha 22a 75 ca située au lieu-dit Les Brandes à de Breuil la Réorte.

La commune candidate en vue de réaliser un échange avec la famille Proust dans le secteur d'Yvraie-Les Bouillons (parcelles B15 et B16) sur la commune de la Devise. Ces deux parcelles sont en effet essentielles en vue de disposer d'une retenue d'eau protégeant le village de Vandré en cas de fortes précipitation.

L'idée serait donc dans un premier temps une acquisition par la commune de la parcelle de Breuil, puis un échange avec les deux parcelles de Vandré. Compte tenu de la différence de surface, une soulte sera à envisager à la charge de M. PROUST.

Dans un second temps, les deux parcelles que récupèrera la commune seront laissées à M. Hugo ARTAUD (neveux de Nicolas PROUST) mais transformées en prairie et utilisées pour l'élargissement/renforcement

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve :

L'acquisition par la commune de la parcelle A554 d'une superficie de 2ha 22a 75ca située au lieu-dit Les Brandes à de Breuil la Réorte au prix principal de **7 575 €** auxquels viendront s'ajouter **727,20 € TTC** de frais d'intervention SAFER et environ **1 000 €** de frais de Notaire.

- l'échange des parcelles B15 et B16 dans le secteur d'Yvraie-Les Bouillons (sur la commune de la Devise) fera l'objet d'une prochaine délibération afin de formaliser avec Monsieur PROUST cette échange avec soulte au profit de la commune.

- autorise le Maire à signer tout document relatif à cette acquisition, et notamment la promesse d'achat proposée par la SAFER et l'acte notarié d'acquisition. Il autorise également le Maire à mandater la SAFER en vue de l'organisation de l'échange.

3.2 Aliénations

OBJET : VENTE DE LA PARCELLE A 1307 D'UNE CONTENANCE DE 452 M2 SITUE AU BOURG

Suite au Conseil Municipal du 4 février 2022, une proposition de vente de la parcelle A 1307, d'une contenance de 452 m² située dans le bourg près de chez ANETT, avait été établie pour un montant de 10 €uros le m², soit 4 520 €. Un retour avait été fait par M. et Mme MERIOT pour **4,50 € le m² soit 2 034€**.

Une contre-proposition avait été faite par le Conseil Municipal pour **5,50 le m² soit 2 486€**, contre-proposition refusée par les intéressés.

En date du 24 avril 2022, M. et Mme MERIOT propose une contre-offre à **3 € le m² soit 1 356€**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Par 13 voix pour, 0 voix contre, et 3 abstentions,

-décide de faire une proposition de vente de la parcelle A 1307 d'une contenance de 452 m² située dans le bourg pour un montant de **3 € le m², soit 1 356€ à M. et Mme MERIOT**, sachant que ce terrain est très difficile d'accès.

-autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires à la vente.

3.3 Locations

OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL COMMUNAL

Il a été mis à disposition un local à l'ancienne Mairie de Chervettes. Une proposition de location a été faite par Mme WEISS, décoratrice d'intérieur sous le nom de MAGICOCOON. Ce local a une surface de 30 m² et est proposé à 102 € net en loyer de base + 20 € de charges. Une convention de mise à disposition a été rédigé. Le contrat est établi pur un an reconductible, puis bail précaire ou commercial de 3-6-9. Le bail peut être rompu de part et d'autre par lettre recommandée, avec 6 mois de préavis.

Mme WEISS s'engage à récupérer la liaison internet et à embellir les murs. Il sera mis à disposition la partie commune en bas, les autres salles restantes fermées ; l'accès se fera par l'entrée de la mairie.

Une invitation a été programmée le samedi 4 juin à 10 heures.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- DONNE son accord pour la mise à disposition d'un local communal situé au 13 rue Aunis et Saintonge Chervettes 17380 LA DEVISE.
- Le loyer mensuel est fixé à 102€+ 20€ net de charges
- La révision du loyer sera réalisée de plein droit par le conseil municipal
- AUTORISE le Maire à signer la convention correspondante avec Madame WEISS Margaux

PERSONNEL

4.1 Personnel titulaires et stagiaires

OBJET : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT FILIERE TECHNIQUE 35H/S

Monsieur le Maire explique que :

Monsieur Arnaud EPAGNEAUD, agent contractuel, affecté aux services techniques, va passer à 35 heures hebdomadaires, soit 5 jours, à compter du 1^{er} juin 2022

Monsieur Sébastien CATEAU, agent technique principal 2^{ème} classe titulaire, qui a demandé une mise en disponibilité à compter du 1^{er} juillet 2022, sera parti au 16 Juin.

Monsieur Samuel DURAND a également demandé une disponibilité pour convenances personnelles, assurera ses fonctions jusqu'au 31 juillet.

De ce fait, le recrutement d'un **agent technique polyvalent en milieu rural à temps complet** a été lancé et mis en ligne. La Mairie a reçu plusieurs C.V. et en sont ressortis deux bons profils.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

La création d'un emploi **d'agent technique polyvalent en milieu rural à temps complet** à compter du **01.08.2022**.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique, aux grades :

- d'adjoint technique principal de 1^{er} classe
- d'agent de maîtrise

**OBJET : MISE A DISPOSITION DE SERVICES DE LA COMMUNE DE LA DEVERSE auprès de la CDC AUNIS SUD
POUR LA GESTION DE LA PISCINE**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que l'ouverture de la piscine au 15 juin n'a pas encore été décidée, avec une continuité sur juillet et août.

Monsieur le Maire alerte depuis janvier, mais il semble très compliqué de recruter des maîtres-nageurs. Pour le moment toujours pas de planning.

☒ INTERCOMMUNAUTÉ

5.7 Intercommunalité

**OBJET : DELIBERATION DE PRINCIPE ADHESION DE LA COMMUNE DE LA DEVERSE AU SERVICE DE POLICE
MUNICIPALE INTERCOMMUNALE**

Monsieur le maire explique à l'assemblée que le coût pour la commune serait de 8000 €/an pour une intervention de 2 x 4 heures.

Il est urgent d'attendre pour le moment. La commune réfléchit pour travailler sur une autre piste.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

émet un avis défavorable pour une adhésion de la commune de La Deverse à un service de Police Municipale intercommunale,

**OBJET CONVENTION-CADRE & REALISATION DE PRESTATIONS DE SERVICES D'INCLUSION NUMERIQUE
PAR UN CONSEILLER NUMERIQUE FRANCE SERVICES**

Monsieur le Maire demande à Monsieur Guillaume DAMPURE de présenter le dispositif « inclusion numérique »

Rencontre de Mme Sarah MEUNIER conseillère numérique (France Services) certifiée France Connect, du tiers lieu de Ballon. Son intervention se porte sur de l'aide administrative, d'urbanisation, mise en garde des réseaux sociaux, sensibilisation internet...

Si la commune de La Deverse est intéressée, la mise à disposition sera fixée avec un créneau 1/2 journée tous les 15 jours. Le jour choisi serait le lundi, afin qu'elle puisse avoir à disposition un lieu d'accueil, en l'occurrence la bibliothèque. Les usagers pourront bénéficier des chèques numériques APTIC du Département de La Charente Maritime afin de rémunérer l'intervenant du CNFS.

Une convention entre l'association au Local labellisée « Fabrique des Territoires situé 17290 BALLON sera établie pour un an et pourra être dénoncée. L'inscription se ferait auprès de la mairie en qualité de « structure relais ». Un chèque de 30 € peut être financé par le Département.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention cadre avec l'association « Au Local 17290 BALLON » pour la réalisation de prestations e services d'inclusion numérique par un conseiller numérique France services CNFS et tout document se référant à ce dossier.

☒ POUVOIR DE POLICE

6.1 Police municipale

Règlement intérieur cimetière

Le nouveau règlement intérieur du cimetière a été adressé aux élus, afin qu'ils en prennent connaissance et éventuellement effectuer des remarques.

Réfléchir sur une plaque aux entrées du cimetière avec les horaires d'été et d'hiver d'ouverture et fermeture du cimetière en apposant une annotation, à savoir 'que la commune décline toutes responsabilités en dehors de ces horaires'.

QUESTIONS DIVERSES

. Monsieur Pascal TARDY informe que Mme Isabelle DECOURT a démissionné de son rôle d'élue communautaire ; c'est Mme Lydia BERETTI qui reprend ce rôle.

. Subventions Associations.

Monsieur Guillaume DAMPURE fait part de la décision d'attribution des subventions accordées en commission pour les Associations.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET (Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					
	2	BIBUOMUSE	ASSOCIATION BIBUO MUSE	Association	1 440,00
	1	COOPERATIVE SCOLAIRE	ADCS OCEE 17	Association	700,00
	3	PREVENTION ROUTIERE	PREVENTION ROUTIERE	Association	50,00
	4	CANTON AUNIS FOOTBALL	CANTON AUNIS FOOTBALL CLUB	Association	180,00
	5	LE SOUVENIR FRANCAIS	SOUVENIR FRANCAIS	Association	25,00
	6	UNION PATRIOTIQUE	UNION ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES DES AN	Association	50,00
	7	SAPEURS POMPIERS	SAPEURS POMPIERS	Association	900,00
	8	VANDRE FOOTBALL CLUB	VANDRE FOOTBALL CLUB	Association	1 239,00
	9	LA GAITE AUNISIENNE	LA GAITE AUNISIENNE	Association	150,00
	10	FRANCE ALZHEIMER 17	FRANCE ALZHEIMER 17	Association	50,00
	11	DSFIPE SOLIDARITE UKRAINE	DSFIPE	Etat	500,00

. Application REZOPOUCES

Mme Alexandra ROUARD informe que des panneaux verts ont été installés à Vandré et Chervettes.
Une inauguration aura lieu le 2 juin 2022 à Saint Mard.

. Borne de recharge véhicules électriques.

Un rendez-vous est programmé avec le syndicat d'électrification. Le lieu proposé serait l'aire de camping-car de Vandré.

Dossier suivi par Madame Alexandra ROUARD

La séance est levée à 22h.

Fait à VANDRÉ – LA DEVISE, le 19 mai 2022

**Le Maire,
Pascal TARDY**



